



CAHIER DES CHARGES  
ET  
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MATRE DE L'OUVRAGE  
VILLE DE SAVERDUN

OBJET DE LA CONSULTATION

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA  
CREATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL AUTOUR  
DE LA GARE DE SAVERDUN**

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :  
Vendredi 03 mars 2022 à 12h00

# CAHIER DES CHARGES

## ARTICLE I. MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître de l'Ouvrage est :

**La commune de Saverdun**  
**Hôtel de Ville**  
**1, place du Souvenir Français**  
**09700 Saverdun**

Le pouvoir adjudicateur est représenté par **Monsieur le Maire**

## ARTICLE II. OBJET DE LA MISSION

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'une prestation d'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, en phase études, avant-projets, et esquisse du projet de CREATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL AUTOUR DE LA GARE DE SAVERDUN sur la commune de SAVERDUN.

- Assistance pour la maîtrise foncière et négociation des conventions de gestion du foncier auprès de la SNCF (Gare et Connexions), et les autres échanges auprès des différentes instances de la SNCF
- Assistance pour le choix de la maîtrise d'œuvre (assistance à la rédaction des pièces du marché, assistance dans l'analyse des candidatures)
- Assistance pour la réalisation d'études connexes (relevés topographiques, géo détection de réseaux, ...)

## ARTICLE III. DESCRIPTION DU PROJET

La gare de Saverdun est adossée à la ligne Toulouse-Latour-de-Carol, une des 7 lignes composant l'étoile ferroviaire du grand bassin métropolitain toulousain. Depuis fin 2019, cette gare est inscrite au **dispositif régional PEM de la Région Occitanie**, aux côtés des gares de Varilhes et de Tarascon-sur-Ariège, dans le cadre d'une pré-étude de faisabilité animée par le Syndicat de SCoT, en soutien technique et financier de la Région, de la Banque des territoires et de l'Etat.

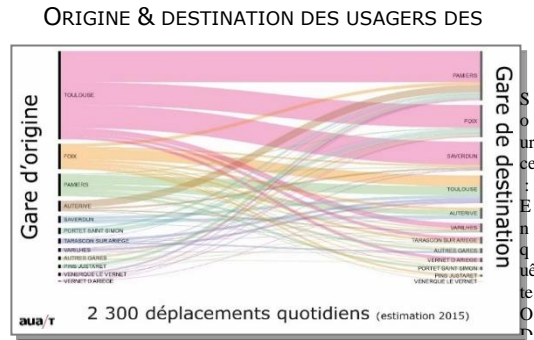
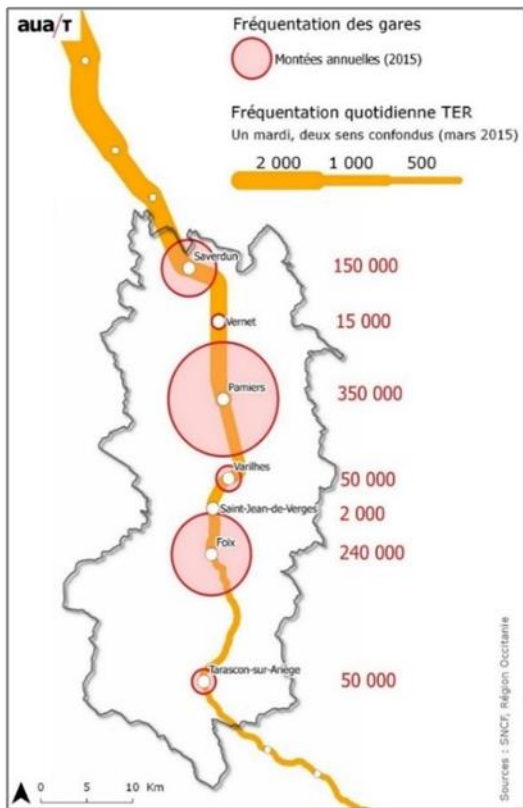
Elle est classée « PEM Urbain » au titre du dispositif régional, car enregistrant plus de 100 000 voyageurs par an. En effet, son utilisation est importante avec près de 171 000 voyageurs en 2019 et présente un important accroissement de fréquentation. Sa proximité avec Toulouse (45 minutes – 18 A/R par jour) est particulièrement recherchée. Les deux-tiers de ces déplacements sont en lien avec une gare de l'agglomération Toulousaine (Matabiau, Saint-Agne ou Portet-sur-Garonne). Il est à noter un usage important par les scolaires (collégiens et lycéens).

## ENJEUX

---

Répondre à la problématique du « dernier kilomètre » pour rendre les offres de train et de car plus compétitives par rapport à la voiture individuelle.

---



La fonction principale de la ligne TER est d'assurer le lien avec Toulouse.

Cette gare dispose également d'un fort potentiel avec la possibilité de rabattement de la polarité de Mazères (3 900 habitants et 1 200 emplois), permettant notamment de relier les grands sites d'activités économiques des Portes d'Ariège - Pyrénées (sous réserve de la mise en place effective d'une nouvelle desserte de rabattement « Réseau liO » en cours d'étude par la Région Occitanie).

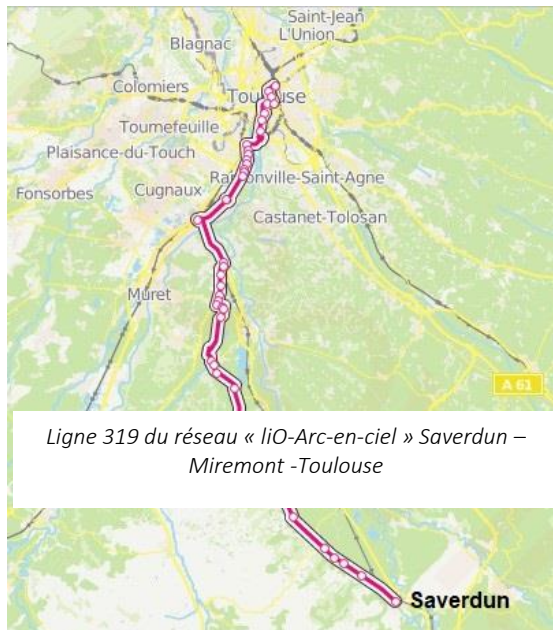


Zones d'activités des Portes d'Ariège – Pyrénées à proximité de la gare de Saverdun

C'est une commune multipolarisée d'une part, vers l'agglomération toulousaine facilement accessible par des axes routiers (A66 ou D820), par la ligne TER Toulouse-La Tour de Carol avec un trajet de 45 minutes pour se rendre à Toulouse et près de 18 allers/retours par jour, ainsi que par la ligne interurbaine 319 du réseau « liO-Arc-en-ciel » Saverdun –Miremont -Toulouse. La gare possède un potentiel touristique, notamment pour les habitants de la plaine de l'Ariège souhaitant se déplacer vers les stations de ski en hiver, en particulier vers la station d'Ax-les-Thermes se trouvant également sur la ligne TER.

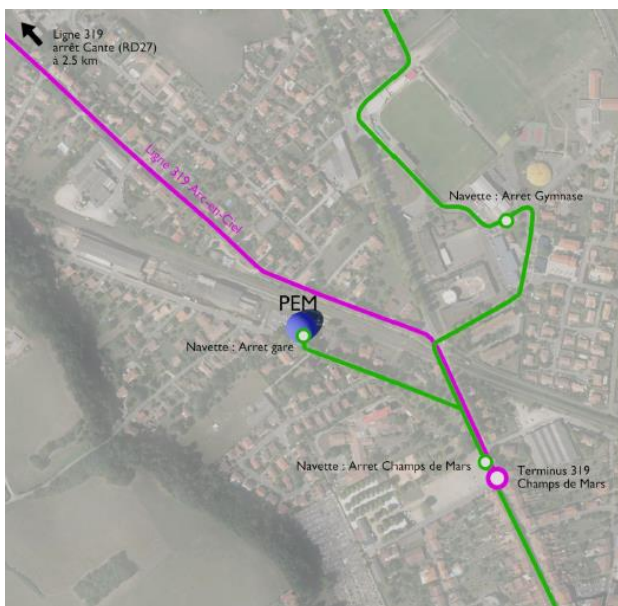


Ligne TER Toulouse – Latour-de-Carol



Ligne 319 du réseau « LiO-Arc-en-Ciel » Saverdun – Miremont -Toulouse

La gare se trouve à 500m au nord du centre de la commune, dans un quartier pavillonnaire. Elle est desservie par une navette communale, fonctionnant gratuitement, avec 2 liaisons le matin et 1 l'après-midi (en semaine).



- Ligne 319 Réseau LiO Arc-En-Ciel (Toulouse / Saverdun)
- Navette de la commune de Saverdun

Transport à la demande avec la Ville de Mazères (point de dépose Saverdun : Centre-ville / gare SNCF)

Desserte actuelle de la gare de Saverdun

Avec le soutien technique et/ou financier de :



### III.1 CONTEXTE

Le Syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège, aux côtés de ses EPCI membres et de leurs Communes, est engagé depuis 2017 sur le thème des Mobilités, apparu comme une des clefs de voûte pour dynamiser l'attractivité du territoire. Ainsi, un Plan Global de Déplacements (PGD), valant Plan de Mobilité rurale (Plan de mobilité simplifié – versus LOM), a été approuvé en décembre 2019.



Dans ce contexte, il avait été identifié d'importants enjeux de développement de l'intermodalité majeurs sur trois gares du territoire situées sur la ligne ferroviaire régionale Toulouse-Latour-de-Carol : Saverdun, Varilhes et Tarascon-sur-Ariège, en complétude des 2 PEM existants, Foix et Pamiers.

Les plans de programmation de ces 3 PEM sont structurés depuis 2019 au travers des études suivantes :

1. Etude de préféabilité en appui de l'ARAC Occitanie : 2020
2. Etude d'aménagement en appui d'INGEROP et AMO Dyn'amo Conseil : 2021
3. Etude de travaux opérationnels : 2022
4. Lancement des travaux : 2023
5. Livraison du PEM : 2024 (zones 1 et 2).

#### Quels sont les objectifs de l'aménagement PEM ?

La recomposition globale des pôles-gare en PEM doit offrir un réel espace d'articulation assurant un accès rapide, simple, pratique, entre différents modes de transport. Ces projets apparaissent comme la solution pour moderniser et développer ces lieux et répondre ainsi aux réels besoins et enjeux du territoire :

- des enjeux patrimoniaux et urbains : les PEM doivent se raccrocher au cœur des Villes en complémentarité avec les opérations de redynamisation engagées (ORT valant OPAH-RU, Bourg Centre Régional, Petite Ville de demain avec ou sans périmètre ABF, AMI Reconquête des friches,...).
- des enjeux économiques : faciliter l'accès aux zones d'emplois et aux commerces, majeures situés dans le périmètre de la zone de chalandise de ces PEM.
- des enjeux intermodaux et d'offre de mobilités : face à la prépondérance de la voiture particulière (proximité immédiate d'aires de stationnement), l'aménagement des PEM doit prioriser les modes actifs et les transports en commun existants ou futurs et rendre plus lisible et commode le passage d'un mode à l'autre.
- des enjeux environnementaux et énergétiques actuels : les PEM doivent s'inscrire dans les objectifs fixés par le territoire et ses partenaires, et doivent notamment être un outil de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction de la pollution atmosphérique. Ils doivent s'appréhender à travers une conception, une réalisation et une exploitation vertueuse répondant également aux autres enjeux écologiques.

Pour cela certains principes seront à respecter : limiter l'imperméabilisation des sols (parkings avec alvéoles perméables, plantations en terre, ...), végétalisation de ces espaces avec des essences locales, système d'arrosage avec récupération des eaux de pluie, qualité des

matériaux utilisés (contenant des matériaux recyclés, albedo élevé pour limiter l'accumulation de chaleur, réflexion d'approvisionnement local, ...), ou encore la gestion adaptée de l'éclairage public (abaissement de l'intensité lumineuse, détection des mouvements...).

- des enjeux fonciers : l'emprise restreinte et décousue actuellement accordée aux fonctionnalités multimodales n'est pas en mesure de développer ces projets, pourtant rendu indispensable. La transformation des pôles-gare en réels PEM intégrés doit permettre l'optimisation de ces espaces en faveur d'un usage facilité pour les usagers des modes actifs et des transports en commun.

### **III. 2 AMENAGEMENTS PREVUS POUR LE PEM DE SAVERDUN**

#### ***Problématiques ou dysfonctionnements***

Le site actuel de la gare est vieillissant : état du revêtement en enrobé, éclairage public, marquage sol, bordures etc. Il dispose d'environ 70 places de stationnement le plus souvent, saturées, avec du stationnement non autorisé le long de la route départementale qui passe devant la gare. Il n'y a pas d'espace réservé pour privilégier le covoiturage, une éventuelle offre d'autopartage, les taxis... Il n'existe pas non plus de dépose-minute clairement identifié.

#### **Desserte routière par Car régional ou communal**

L'arrêt de bus non PMR accueille uniquement la « Navette Saverdunoise », service gratuit non adapté aux pendulaires (horaires décalés). L'offre régionale liO ne dessert pas aujourd'hui la gare (Place du Champ de Mars) du fait de la configuration ne permettant pas à un car de faire un demi-tour. Pour autant, suite à une saisine 2020, la Région étudie la création d'une nouvelle desserte liO « Mazères-rabattement PEM de Saverdun ».

Il existe un enjeu de créer une liaison en transport en commun avec le secteur de Mazères, ce qui nécessite au moins deux quais en simultané ainsi que des sanitaires accessibles pour le public et les conducteurs (distincts).

#### **Desserte Modes actifs**

Si le potentiel des modes actifs à l'échelle de la Ville est très important, ils restent dans les faits, très insuffisamment mobilisés. La gare dispose notamment de 8 box individuels sécurisés cycles très largement inutilisés. Les conditions d'accès actuelles à la gare expliquent également cette faiblesse d'usage. Un Plan Vélo communal est actuellement en cours de réalisation, en parallèle du Plan Vélo à l'échelle du Syndicat de SCoT, des fiches actions opérationnelles permettront à la commune d'envisager des aménagements cyclables sur des points stratégiques dont la gare fait partie.

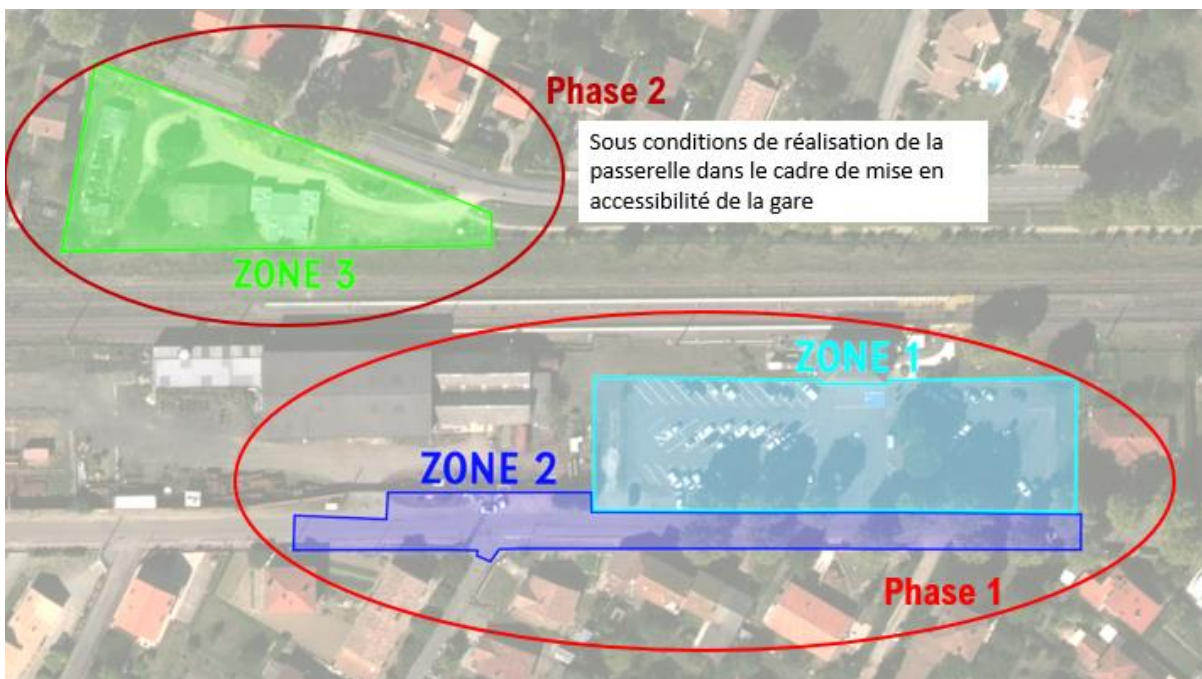
Le projet de PEM de Saverdun doit répondre à un fort objectif de relier la gare, en privilégiant les modes actifs, notamment en lien avec la Place du Champs de Mars faisant l'objet d'un projet urbain d'ensemble prévu par l'équipe municipale sur ce mandat.



*Etat des lieux de l'aménagement existant de la gare de Saverdun*

À la vue de la liste des dysfonctionnements de cette gare accueillant un flux important de voyageurs, il est prévu des aménagements améliorant significativement son fonctionnement et la lisibilité pour l'ensemble des usagers, en favorisant les usagers venant en modes actifs et en transport en commun.

**Eléments du programme**



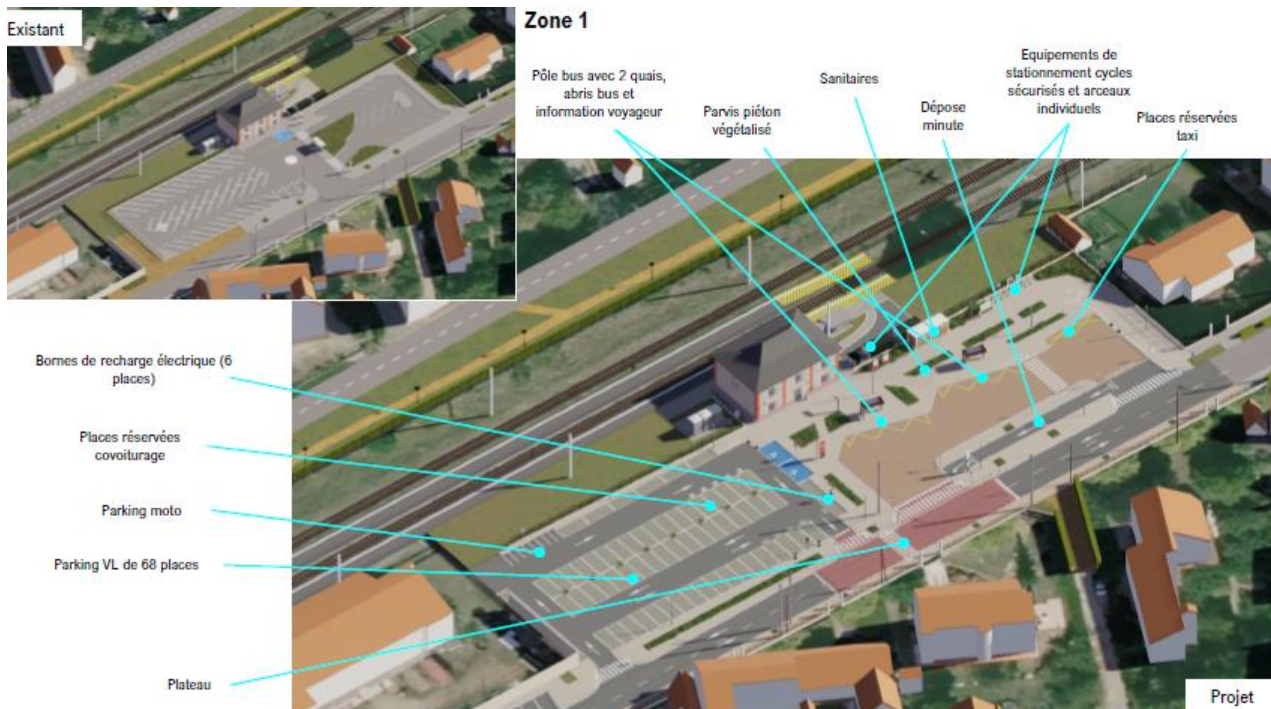
*Zones concernées par l'aménagement du PEM de Saverdun*

La gare aujourd'hui est organisée d'un côté des voies. Elle doit faire l'objet d'une mise en accessibilité PMR sur les emprises ferroviaires avec une étude en cours avec deux hypothèses dont la création d'une passerelle. Le rendu de cette étude se ferait fin 2021.

A ce titre, la Commune de Saverdun va saisir d'ici mai 2021, la Région pour demander un avenant à l'étude, prévoyant l'hypothèse d'une passerelle mixte. Gare et Connexion ayant déjà retenue cette

hypothèse, au vu d'une rencontre prochaine avec le cabinet d'études retenu par la SNCF tenant à l'ADAP Régional.

Les aménagements prévus se situent sur le périmètre actuel du parking avec une petite extension vers l'ouest. La réalisation de cette passerelle et l'ouverture de la gare au nord permettrait un accès direct à la zone 3 qui correspond à une parcelle communale en triangle au nord de la gare. Sur cette parcelle, il pourrait être aménagé 90 places de stationnement et donc résoudre le problème de la saturation actuel de cette gare.



*Aménagement retenu du futur PEM de Saverdun - Zone 1*

Cet accès permettrait également un lien direct du PEM avec la ligne liO 319.



*Aménagement retenu du futur PEM de Saverdun - Zone 2*

Il a été choisi de regrouper le stationnement pour véhicules légers dans une seule poche, à gauche du PEM afin de ne pas mélanger les différents flux. Dans cette poche de stationnement on trouve des places dédiées : places PMR collées au parvis, places covoiturage, places pour des recharges aux bornes électriques. Une place importante est laissée aux piétons, personnes à mobilité réduite (PMR), vélos et autres modes actifs, avec un large parvis où sera implanté un panneau d'information sur la ville et pour les visiteurs extérieurs. L'implantation d'arbres et de mobiliers urbains comme des bancs permettra de faire de la gare un espace public de qualité. Les boxes vélos existants seront conservés à côté du bâtiment voyageur et 6 arceaux vélos seront implantés. Le Plan Vélo en cours de réalisation (finalisé fin 2021) du SCoT de la Vallée de l'Ariège devra déterminer de la possibilité



d'associer sur la gare de Saverdun des services spécifiques au vélo comme un service de location et/ou de réparation et d'entretien.

L'accès de la gare en transport en commun sera grandement facilité avec la possibilité d'y faire demi-tour pour les cars et les bus, 2 quais à redans comme préconisé par la Région pour son réseau liO et donnant directement sur le parvis afin de faciliter les correspondances. Il sera installé un abri bus par quai avec toute l'information voyageurs nécessaires. Il est également prévu un Panneau d'Information Voyageur, type LED, pour fournir une information dynamique sur les horaires de passage des trains puis des cars liO quand ils seront équipés d'un système le permettant.

Sur la zone 2, l'avenue de la gare va être requalifiée devant le PEM avec la création d'un plateau traversant englobant les deux sorties du PEM, poche de stationnement et la partie pour les transports en commun. Cet aménagement va réduire la largeur de la voie à 5m50 et permettra d'apaiser la circulation sur cette voie. Des places de stationnement vont également être créer, 13 à 14 places en épi avec stationnement en marche arrière. Pour accéder à ces places, un trottoir de 1,5m va être créé.



*Vue 3D devant la gare de l'aménagement existant*



*Vue 3D devant la gare de l'aménagement retenu*



*Vue 3D du stationnement devant la gare de l'aménagement existant*



*Vue 3D du stationnement devant la gare de l'aménagement retenu*



*Vue 3D depuis la voie d'accès à la gare de l'aménagement existant*

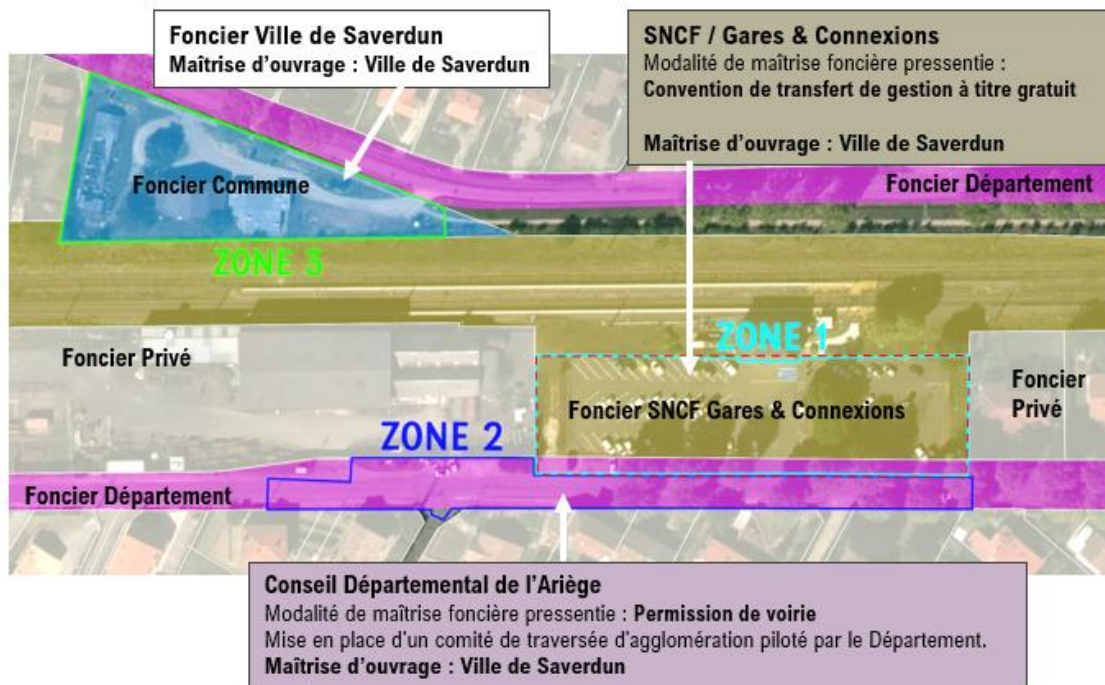


*Vue 3D depuis la voie d'accès à la gare de l'aménagement retenu*

## Synthèse des équipements et aménagements paysagers prévus

		PEM ZONE 1	PEM RD ZONE 2	PEM nord ZONE 3	Toutes zones
<b>AMENAGEMENT PAYSAGER</b>		<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Quantité</b>
Terrassements pour fosses	u	24	0	8	32
Apport de terre végétale (par fosse de 6m <sup>3</sup> )	u	24	0	8	32
espaces verts (terre végétale et engazonnement)	m <sup>2</sup>	240	12	60	312
Système d'arrosage avec récupération des eaux de pluie	ft	1	0	0	1
Plantation d'arbres	u	24	0	5	29
Plantation autres (arbrustes, massifs)	ft	1	0	0,2	1,2
<b>EQUIPEMENTS URBAINS ET SYSTEMES</b>		<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Quantité</b>
Box vélo collectif	u	0	0	0	0
Arceaux vélos	u	8	0	6	14
Banc	u	5	0	1	6
Corbeille	u	2	0	1	3
Dalle podotactile	u	11	2	3	16
Borne escamotable (yc compris GC et totem)	u	4	0	0	4
Potelet	u	30	45	6	81
Sanitaires publics à nettoyage automatique (y compris raccordements)	u	2	0	0	2
Abri bus	u	2	0	0	2
Panneaux photovoltaïques	ft	1	0	0	1
Mise en place d'une vidéosurveillance	ft	1	0	0	1
Borne de recharge pour véhicule électrique (y compris raccordement)	u	3	0	1	4
Panneau d'information ville / touristique	u	1	0	0	1
Panneau d'Information Voyageur (PIV) (type LED) mutualisé	u	1	0	1	2
Mât d'éclairage piéton LED avec abaissement de lumière	u	14	0	5	19

### III. 3 MODALITES D'AMENAGEMENT DU FUTUR PEM DE SAVERDUN



Organisation du foncier et des maîtrises d'ouvrage pour l'aménagement du PEM

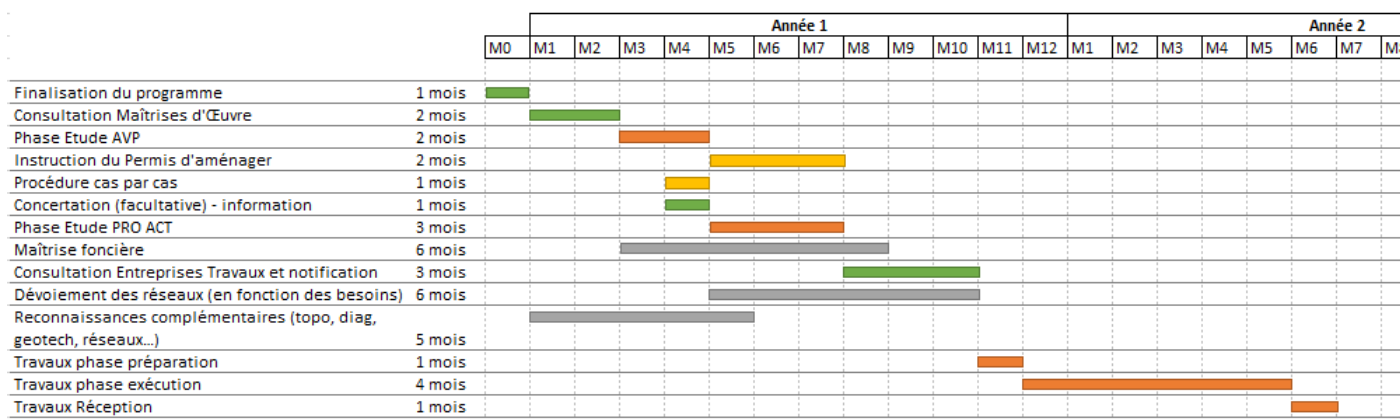
Les propriétaires du foncier des différentes zones d'intervention ont été identifiés afin de définir les modalités d'intervention pour la réalisation des aménagements. Sur la zone 1, la majeure partie du foncier appartient à la branche « Gares & Connexion de la SNCF ».

Il est prévu le passage d'une *convention de transfert de gestion à titre gratuit* afin que la Commune de Saverdun puisse réaliser les aménagements. Pour l'aménagement du trottoir, le long de la route départementale, la Commune devra solliciter le Département pour organiser un Comité de traverse pour valider l'aménagement souhaité par la Commune.

Sur la zone 2, on se situe sur du foncier du Département et en agglomération. La Commune devra également solliciter le Département pour organiser un Comité de traverse.

Concernant la zone 3 qui pourrait être aménagée à condition qu'une passerelle mixte (accessibilité Gare SNCF + Voie piétonne communale au Nord), soit retenue au vu de la mise en accessibilité créée demain (cf. AD'AP Régional de la gare de Saverdun – étude en cours). Le choix du scénario de mise en accessibilité devrait être retenu d'ici la fin d'année 2021 entre la Région et la SNCF, en appui des opportunités mises en lumière par l'étude PEM.

**Planning prévisionnel de la réalisation de la phase 1 du PEM de Saverdun (zone 1 et 2 à horizon 2024), la phase 2 (zone 3 à horizon 2032) s'inscrivant dans un calendrier plus lointain :**



Le planning prévisionnel de l'aménagement de la zone 1 du PEM de Saverdun prévoit un temps d'aménagement du PEM d'un et demi, dont 11 mois en amont de l'exécution des travaux et 7 mois pour ces derniers. Le commencement des travaux est prévu en 2023.

Année 1 estimée à 2022

Année 2 estimée à 2023

Année 3 livraison du PEM estimée à 2024 (zones 1 et 2)

Année 4 livraison du PEM estimée à 2032 (zone 3).

## Tableau du coût global de la phase opérationnel d'aménagement du PEM

	PEM Zone 1	PEM Zone 2	PEM Zone 3	Toute zone	
<b>TRAVAUX</b>					
1	Sous-total TRAVAUX PREPARATOIRES	107 555,80 €	52 073,00 €	90 989,80 €	250 618,60 €
2	Sous-total TERRASSEMENTS	52 948,50 €	28 809,00 €	37 455,00 €	119 212,50 €
3	Sous-total RESEAUX	70 950,00 €	37 500,00 €	33 000,00 €	141 450,00 €
4	Sous-total STRUCTURE ET REVETEMENT DE VOIRIE ET ESPACE PUBLIC	244 464,00 €	127 380,00 €	146 652,00 €	518 496,00 €
5	Sous-total AMENAGEMENT PAYSAGER	72 788,00 €	158,40 €	14 102,00 €	87 048,40 €
6	Sous-total BORDURES ET CANIVEAUX	28 198,50 €	18 084,00 €	17 952,00 €	64 234,50 €
7	Sous-total EQUIPEMENTS URBAINS	298 847,00 €	5 951,00 €	49 973,00 €	354 771,00 €
8	Sous-total SIGNALISATION	10 450,00 €	6 875,00 €	5 225,00 €	22 550,00 €
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>886 201,80 €</b>	<b>276 830,40 €</b>	<b>395 348,80 €</b>	<b>1 558 381,00 €</b>
<b>FONCIER</b>					
	TOTAL FONCIER	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €
<b>HONORAIRES ET ETUDES DIVERSES</b>					
	Maîtrise d'œuvre	89 000,00 €	28 000,00 €	40 000,00 €	157 000,00 €
	CSPC	9 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	16 000,00 €
	Diagnostic amiante enrobés	1 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €
	Géodetection réseaux	10 000,00 €	7 500,00 €	2 500,00 €	20 000,00 €
	Etudes géotechniques	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €
	Géomètre	4 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €
	Frais de concessionnaires (provision)	20 000,00 €	10 000,00 €		30 000,00 €
	Outils de communication	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	25 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	39 000,00 €
	Autres dépenses diverses	5 000,00 €			5 000,00 €
	<b>TOTAL HONORAIRES ET ETUDES DIVERSES</b>	<b>173 000,00 €</b>	<b>60 500,00 €</b>	<b>57 500,00 €</b>	<b>291 000,00 €</b>
<b>COUT ESTIMATIF DU PROJET PEM</b>		<b>1 061 201,80 €</b>	<b>337 330,40 €</b>	<b>452 848,80 €</b>	<b>1 851 381,00 €</b>

## Tableau détaillé des coûts de travaux

		PEM ZONE 1		PEM RD ZONE 2		PEM nord ZONE 3		Toutes zones			
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Installations, études, constats...	ft	5 500,00€	1	5 500,00€	1	5 500,00€	0,6	3 300,00€	2,6	14 300,00€
	Installation de chantier	ft var		1	26 400,00€	1	12 000,00€	1	16 500,00€	3	54 900,00€
	Etudes et sondages	ft	2 200,00€	1	2 200,00€	1	2 200,00€	0,6	1 320,00€	2,6	5 720,00€
	Dégagement des emprises	m²	1,10€	4524	4 976,40€	2280	2 508,00€	3276	3 603,60€	10080	11 088,00€
	Démolitions (revêtements, îlots, bordures...)	m²	5,50€	3792	20 856,00€	2280	12 540,00€	1638	9 009,00€	7710	42 405,00€
	Décapage de terre végétale sur 30cm	m²	4,40€	636	2 798,40€	0	- €	1638	7 207,20€	2274	10 005,60€
	Démolition bâtiment	ft	33 000,00€	0	- €	0	- €	1	33 000,00€	1	33 000,00€
	Déposes	ft	5 500,00€	1	5 500,00€	1	5 500,00€	0,5	2 750,00€	2,5	13 750,00€
	Abattage d'arbre y/c dessouchage	u	825,00€	1	825,00€	1	825,00€	4	3 300,00€	6	4 950,00€
	Déviations de réseaux et remise à la côte	ft	55 000,00€	0,7	38 500,00€	0,2	11 000,00€	0,2	11 000,00€	1,1	60 500,00€
<b>Sous-total TRAVAUX PREPARATOIRES</b>					<b>107 555,80€</b>	<b>52 073,00€</b>	<b>90 989,80€</b>	<b>250 618,60€</b>			
2	TERRASSEMENTS	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Débais de toute nature et évacuation	m³	27,50€	1440	39 600,00€	741	20 377,50€	1065	29 287,50€	3246	89 265,00€
	Purges (10% des terrassements)	m³	49,50€	133	6 583,50€	69	3 415,50€	99	4 900,50€	301	14 899,50€
	Remblais de toute nature	m³	33,00€	205	6 765,00€	152	5 016,00€	99	3 267,00€	456	15 048,00€
<b>Sous-total TERRASSEMENTS</b>					<b>52 948,50€</b>	<b>28 809,00€</b>	<b>37 455,00€</b>	<b>119 212,50€</b>			
3	RESEAUX	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Assainissement EP	ft	ft var	1	49 500,00€	1	30 000,00€	1	16 500,00€	3	96 000,00€
	Réseau d'éclairage public	ft	ft var	1	13 750,00€	1	7 500,00€	1	11 000,00€	3	32 250,00€
	Raccordement fibre PIV	ft	2 200,00€	1	2 200,00€	0	- €	0	- €	1	2 200,00€
	Réservations bornes de recharges électriques	ft	5 500,00€	1	5 500,00€	0	- €	1	5 500,00€	2	11 000,00€
<b>Sous-total RESEAUX</b>					<b>70 950,00€</b>	<b>37 500,00€</b>	<b>33 000,00€</b>	<b>141 450,00€</b>			
4	STRUCTURE ET REVETEMENT DE VOIRIE ET E	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Revêtement trottoir béton désactivé ép.12cm	m²	44,00€	1476	64 944,00€	588	25 872,00€	0	- €	2064	90 816,00€
	Revêtement voirie BBSG 6cm	m²	33,00€	1896	62 568,00€	1728	57 024,00€	1140	37 620,00€	4764	157 212,00€
	Revêtement parking dalles alvéolaires	m²	44,00€	894	39 336,00€	0	- €	1272	55 968,00€	2166	95 304,00€
	Structure sous trottoir ep.20cm	m²	11,00€	1476	16 236,00€	588	6 468,00€	0	- €	2064	22 704,00€
	Structure sous chaussée ep.30cm	m²	22,00€	2790	61 380,00€	1728	38 016,00€	2412	53 064,00€	6930	152 460,00€
<b>Sous-total STRUCTURE ET REVETEMENT DE VOIRIE ET E</b>					<b>244 464,00€</b>	<b>127 380,00€</b>	<b>146 652,00€</b>	<b>518 496,00€</b>			
5	AMENAGEMENT PAYSAGER	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Terrassements pour fosses	u	110,00€	24	2 640,00€	0	- €	8	880,00€	32	3 520,00€
	Apport de terre végétale (par fosse de 6m³)	u	220,00€	24	5 280,00€	0	- €	8	1 760,00€	32	7 040,00€
	Espaces verts (terre végétale et engazonnement)	m²	13,20€	240	3 168,00€	12	158,40€	60	792,00€	312	4 118,40€
	Système d'arrosage avec récupération des eaux de pluie	ft	10 000,00€	1	10 000,00€	0	- €	0	- €	1	10 000,00€
	Plantation d'arbres	u	1 650,00€	24	39 600,00€	0	- €	5	8 250,00€	29	47 850,00€
	Plantation autres (arbrustes, massifs)	ft	12 100,00€	1	12 100,00€	0	- €	0,2	2 420,00€	1,2	14 520,00€
<b>Sous-total AMENAGEMENT PAYSAGER</b>					<b>72 788,00€</b>	<b>158,40€</b>	<b>14 102,00€</b>	<b>87 048,40€</b>			
6	BORDURES ET CANIVEAUX	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Bordures hautes	ml	27,50€	462	12 705,00€	264	7 260,00€	432	11 880,00€	1158	31 845,00€
	Bordures arasées	ml	22,00€	300	6 600,00€	72	1 584,00€	276	6 072,00€	648	14 256,00€
	caniveaux	ml	38,50€	231	8 893,50€	240	9 240,00€	0	- €	471	18 133,50€
<b>Sous-total BORDURES ET CANIVEAUX</b>					<b>28 198,50€</b>	<b>18 084,00€</b>	<b>17 952,00€</b>	<b>64 234,50€</b>			
7	EQUIPEMENTS URBAINS ET SYSTEMES	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Box vélo collectif	u	6 050,00€	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €
	Arceaux vélos	u	143,00€	8	1 144,00€	0	- €	6	858,00€	14	2 002,00€
	Banc	u	990,00€	5	4 950,00€	0	- €	1	990,00€	6	5 940,00€
	Corbeille	u	440,00€	2	880,00€	0	- €	1	440,00€	3	1 320,00€
	Dalle podotactile	u	253,00€	11	2 783,00€	2	506,00€	3	759,00€	16	4 048,00€
	Borne escamotable (yc compris GC et totem)	u	7 700,00€	4	30 800,00€	0	- €	0	- €	4	30 800,00€
	Potelet	u	121,00€	30	3 630,00€	45	5 445,00€	6	726,00€	81	9 801,00€
	Sanitaires publics à nettoyage automatique (y compris raccords)	u	49 500,00€	2	99 000,00€	0	- €	0	- €	2	99 000,00€
	Abri bus	u	6 600,00€	2	13 200,00€	0	- €	0	- €	2	13 200,00€
	Panneaux photovoltaïques	ft	7 500,00€	1	7 500,00€	0	- €	0	- €	1	7 500,00€
	Mise en place d'une vidéosurveillance	ft	10 000,00€	1	10 000,00€	0	- €	0	- €	1	10 000,00€
	Borne de recharge pour véhicule électrique (y compris raccords)	u	30 800,00€	3	92 400,00€	0	- €	1	30 800,00€	4	123 200,00€
	Panneau d'information ville / touristique	u	1 320,00€	1	1 320,00€	0	- €	0	- €	1	1 320,00€
	Panneau d'information Voyageur (PIV) (type LED) mutualisé	u	6 600,00€	1	6 600,00€	0	- €	1	6 600,00€	2	13 200,00€
	Mât d'éclairage piéton LED avec abaissement de lumière	u	1 760,00€	14	24 640,00€	0	- €	5	8 800,00€	19	33 440,00€
<b>Sous-total EQUIPEMENTS URBAINS</b>					<b>298 847,00€</b>	<b>5 951,00€</b>	<b>49 973,00€</b>	<b>354 771,00€</b>			
8	SIGNALISATION	U	PU	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT	Quantité	Prix HT
	Signalisation verticale de police	ft	4 400,00€	1	4 400,00€	0,5	2 200,00€	0,5	2 200,00€	2	8 800,00€
	Signalisation horizontale de police	ft	2 750,00€	1	2 750,00€	0,5	1 375,00€	0,5	1 375,00€	2	5 500,00€
	Signalétique verticale de direction	ft	3 300,00€	1	3 300,00€	1	3 300,00€	0,5	1 650,00€	2,5	8 250,00€
<b>Sous-total SIGNALISATION</b>					<b>10 450,00€</b>	<b>6 875,00€</b>	<b>5 225,00€</b>	<b>22 550,00€</b>			

## **ARTICLE IV. CARACTERISTIQUES DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

La mission consiste à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans le suivi au long des différentes étapes de l'opération, à compter du transfert du dossier depuis le Syndicat de SCOT de la Vallée de l'Ariège vers la commune de Saverdun.

### **1 : Assistance au choix de la maîtrise d'œuvre**

Il sera attendu du titulaire du présent marché l'assistance à la rédaction des différentes pièces composant le marché de maîtrise d'œuvre. Le titulaire assistera la maîtrise d'ouvrage dans la définition des critères de sélection et dans l'analyse des offres pour le choix du futur maître d'œuvre.

### **2 : Assistance à la consultation pour des études connexes**

Le mandataire assistera la maîtrise d'ouvrage dans le passage de marché pour des études connexes qui peuvent être réalisées comme données d'entrées pour la maîtrise d'œuvre.

### **3. Assistance à la maîtrise et à la gestion du foncier SNCF**

Le titulaire du présent contrat assistera la maîtrise d'ouvrage dans les différentes démarches et échanges auprès des partenaires, en particulier la SNCF, afin de faciliter les opérations de conventionnement que nécessite la réalisation du projet de Pôle d'Echanges Multimodal de Saverdun.

Dans son offre, le mandataire devra justifier d'une expérience de ce type et de la connaissance des différentes institutions et points d'entrées au sein des différentes instances de la SNCF (SNCF Réseaux, SNCF Gare & Connexions, SNCF Voyageurs, ...).

### **Réunions et ordres du jour :**

Le mandataire présente le planning de réunions escomptés, le choix étant dument argumenté selon les options proposées par le mandataire. Une partie des réunions pourront se tenir en visioconférence.

## **ARTICLE V. DELAIS**

Le mandataire propose un délai pour sa prestation, le choix étant dument argumenté selon les options proposées par le mandataire.



# LETTRE DE CONSULTATION

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	18
1.1 - Objet.....	18
1.2 - Contexte et nature .....	18
1.3 - Mode de passation .....	18
1.4 - Qualifications obligatoires.....	18
1.5 Réalisation de prestations similaires.....	18
2 - Conditions de la consultation.....	18
2.1 - Délai de validité des offres.....	18
2.2 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	19
3 - Conditions relatives au contrat .....	19
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	19
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	19
4 - Contenu du dossier de consultation .....	19
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	19
5.1 - Documents à produire .....	19
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	19
6.1 - Transmission .....	20
7 - Examen des candidatures et des offres.....	20
7.1 - Sélection des candidatures .....	20
7.2 - Attribution des marchés .....	20
8 Renseignements complémentaires .....	21
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	21
8.2 - Procédures de recours.....	21

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

*La présente consultation concerne :*

*L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE, POUR LA MAITRISE ET LA GESTION DU FONCIER SNCF, ET POUR LA REALISATION D'ETUDES CONNEXES DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL AUTOUR D'UNE GARE*

*Lieu(x) d'exécution :*

*Commune de Saverdun\_ Gare de Saverdun*

## 1.2 – Contexte et nature

*Le choix de la maîtrise d'œuvre doit être effectué au premier semestre 2022.*

*Le début des travaux est envisagé au premier semestre 2023.*

*Le montant estimatif du projet est de 1 800 000 € H.T. sur deux tranches de travaux dont une optionnelle.*

*La prestation attendue est une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, avec des compétences en conseils, en ingénierie, notamment dans le domaine des infrastructures ferroviaires comme les Pôles d'Echanges Multimodaux.*

## 1.3 - Mode de passation

*La procédure de passation utilisée est : la procédure simplifiée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2124-1 du Code de la commande publique.*

## 1.4 – Qualifications obligatoires

*Le prestataire devra justifier d'expériences similaires dans le cadre du suivi de projets de Pôles d'Echanges Multimodaux.*

*Les candidats se présentent dans les conditions suivantes :*

*Il s'agit de retenir un candidat qui puisse garantir des compétences avérées et transversales dans les domaines suivants :*

- Création de Pole d'Echanges Multimodaux autour des gares*
- Suivi de projets complexes en lien étroit avec la SNCF*

*D'avantage que la notoriété de la structure, ce sont les compétences et qualités personnelles des consultants dédiés à la mission qui sont déterminantes, notamment en termes d'animation de projet, de travail collaboratif, de concertation et de production des livrables associés.*

## 1.5 Réalisation de prestations similaires

*Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.*

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

*Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.*

## **2.2 - Confidentialité et mesures de sécurité**

*Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.*

*L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.*

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

*Le candidat fournira le planning détaillé et le rétroplanning du projet.*

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

*Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la commune et subventions publiques*

*Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.*

*L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

*Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :*

- La lettre de la consultation et cahier des charges*

## **5 - Présentation des candidatures et des offres**

*Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.*

### **5.1 - Documents à produire**

*Cahier des charges simplifié – cahier des charges avec annexes – mémoire technique du soumissionnaire (max. 10 pages)*

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

*Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.*

## 6.1 - Transmission

*La transmission des documents est effectuée aux adresses suivantes*

*Par courrier ou dépôt*

*Mairie de Saverdun  
Hôtel de Ville  
1, place du souvenir Français  
09700 Saverdun*

*Par voie électronique :*

[i.rizzo.saverdun@gmail.com](mailto:i.rizzo.saverdun@gmail.com)

[Lise.airault@ccpap.fr](mailto:Lise.airault@ccpap.fr)

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

*Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.*

*Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.*

### 7.2 - Attribution des marchés

*Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.*

*L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.*

*Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :*

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (sur la base de la DPGF)	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

## 8 Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

*Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :*

Madame Isabelle RIZZO - Directrice Générale des Services - Tél : 05 61 60 60 04

Madame Lise AIRAULT - Cheffe de projets Petites Villes de Demain - Tél : 07 64 62 88 89

Messagerie : [i.rizzo@saverdun.fr](mailto:i.rizzo@saverdun.fr)

Messagerie : [lise.airault@ccpap.fr](mailto:lise.airault@ccpap.fr)

### 8.2 - Procédures de recours

*Le tribunal territorialement compétent est :*

*Tribunal Administratif de*

*Toulouse 68 rue Raymond IV*

*BP 7007*

*31068 TOULOUSE CEDEX 7*

*Tél : 05 62 73 57 57*

*Télécopie : 05 62 73 57 40*

*Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr*